

- **La co-construction** d'un parcours de formation aménagé grâce au questionnaire de positionnement (prise en compte des attentes). Evaluation des écarts entre les aptitudes de la personne et les exigences de la formation. Dans certains cas, un accueil à temps partiel ou discontinu, avec une durée de **formation adaptée au handicap** ;
- **Un référent handicap : Bernard Jourdan**
- **Choix de locaux permettant un accueil PMR.** Les locaux retenus pour nos formations prévoit systématiquement un dispositif permettant un accueil PMR ainsi que la mise à disposition de matériels spécifiques comme des bureaux mobiles et inclinables, des fauteuils réglables ; de supports numériques et de matériels informatiques et pédagogiques adaptés aux différents **handicaps** ;
- l'aménagement des modalités d'évaluation (mode distanciel autonome ou avec un.e animateur.trice)
- l'accompagnement, notamment lors des phases de suivi prévoit systématiquement une aide humaine